

L'EUROPE T'ÉCOUTE !



RECOMMANDATIONS

Les jeunes souhaitent renforcer la participation de tous les jeunes européens à la démocratie européenne, notamment à travers :

1. **L'obligation légale de consulter les jeunes** lorsque la Commission européenne dépose un texte de loi qui concerne la jeunesse, notamment en consultant :
 - les jeunes des Maisons de jeunes, organisations de jeunesse, des écoles, etc.
 - les organes de consultation représentatifs de la jeunesse (Conseil de la Jeunesse des Etats Membres, European Youth Forum, fédérations des mouvements de jeunes, syndicats étudiants, etc).
 - 1.1. Un financement supplémentaire de ces organisations de jeunesse afin de leur donner les moyens d'être entendus au niveau européen (à travers du lobbying).

2. **La création d'un cursus scolaire** sur les matières européennes, notamment sur l'intérêt de voter au niveau européen. Les Etats membres pourront choisir de l'intégrer dans leurs cursus.

3. **Le développement et le financement d'un média européen de contenu éducatif et d'information** qui aurait pour objectif de promouvoir les projets de mobilité transeuropéens et consacrés aux jeunes. Celui-ci serait disponible dans toutes les langues européennes et sur différentes plateformes. Le contenu serait co-créé par des jeunes et serait «orienté» jeunes.

4. **L'extension du programme Erasmus +** aux 5ème et 6ème secondaire et le développement de nouveaux projets de mobilité pour les 5ème et 6ème primaire et dans le secondaire.